

Des vacances de printemps uniformisées

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mardi 26 septembre 2017

362 mots



En Bretagne, le public a suivi le privé et modifié le calendrier des vacances. - Crédit Philippe Renault

En Bretagne, les congés auront lieu du 25 avril au 14 mai 2018. On voit mal Nantes et Caen faire bande à part.

Initiée d'abord dans l'enseignement privé (*Ouest-France* du 19 septembre), la modification du calendrier des vacances scolaires de printemps 2018 est, désormais, actée dans l'ensemble de l'académie de Rennes (privé et public). L'officialisation de cette décision interviendra à la mi-octobre, au terme du comité académique présidé par le préfet.

Au lieu d'être en congé du vendredi 20 avril au soir au lundi 7 mai au matin, comme le stipule le calendrier officiel du ministère, les écoliers, collégiens et lycéens bretons le seront du mercredi 25 avril (après la classe) au lundi 14 mai (reprise des cours). Une manière d'éviter une semaine de rentrée perturbée par deux jours fériés : les 8 (Victoire de 1945) et 10 mai (Ascension).

En prenant cette option, l'académie de Rennes emboîte le pas de l'académie d'Orléans-Tours (aussi dans la zone B). Dès vendredi soir, cette dernière annonçait avoir changé les dates des vacances de printemps, « **en concertation avec le ministère de l'Éducation nationale** ».

Que vont faire, maintenant, les rectorats voisins de Nantes et Caen, également concernés ? Le premier se dit toujours « **en réflexion. Un choix sera fait rapidement. C'est une question de jours.** » Le second rendra sa décision la semaine prochaine. Elle devrait être conforme à celle de Rennes.

Et ailleurs dans la zone B ? L'académie de Lille « **n'a fait aucun choix pour le moment** ». Celles d'Amiens et de Strasbourg « **ne changeront rien du calendrier initial.** » L'académie de Reims, de son côté, « **attend des instructions du ministère.** »

Yves-Marie ROBIN.